

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES à joindre au
formulaire de demande de carte professionnelle
incluant le récépissé de déclaration préalable
d'activité

RECIPISSÉ DE DECLARATION PREALABLE D'ACTIVITE MODIFICATION D'ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT OU DE CHANGEMENT DU DIRECTEUR¹

- **IDENTIFICATION DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (LE CHEF D'ENTREPRISE OU LE REPRESENTANT LEGAL s'il n'y a pas eu de nomination de directeur)**
 - Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)
- **MORALITE DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (LE CHEF D'ENTREPRISE OU LE REPRESENTANT LEGAL s'il n'y a pas eu de nomination de directeur)**
 - ☐ Ressortissant de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen :
 - Lettre de consentement signée pour la communication du casier judiciaire du pays d'origine à l'autorité française
 - ☐ Ressortissant d'un Etat tiers :
 - Extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat
- **IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT**
 - Un extrait L-Bis du RCS de moins d'un mois pour l'établissement secondaire
- **POUR LA NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT : APTITUDE PROFESSIONNELLE**
 - ✓ **Aptitude professionnelle acquise en France**
 - ☐ Obtenue avec un diplôme :
 - Copie du diplôme² d'un niveau égal ou supérieur à trois années d'études supérieures après le baccalauréat et sanctionnant des études juridiques, économiques et/ou commerciales
 - Copie du brevet de technicien supérieur professions immobilières
 - Copie du diplôme de l'institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation
 - ☐ Obtenue avec un diplôme et une expérience professionnelle :
 - Copie du baccalauréat ou d'un diplôme² de niveau 4 et sanctionnant des études juridiques, économiques et/ou commerciales

et

- Bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 18 mois³ d'un emploi subordonné se rattachant à la mention demandée.

☐ Obtenue avec une expérience professionnelle :

- Bulletins de salaires relatifs à l'exercice d'un emploi subordonné se rattachant à la mention demandée en tant que non cadre pendant au moins 5 ans ou en tant que cadre pendant au moins 2 ans,

✓ **Aptitude professionnelle acquise dans l'Union Européenne ou dans l'Espace Economique Européen**

☐ [Etat membre réglementant l'activité d'agent immobilier](#)

- Attestation de compétence ou titre de formation permettant l'accès ou l'exercice de l'activité dans l'Etat membre
- Traduction assermentée des documents (consulter la CCI)

☐ [Etat membre ne réglementant pas l'activité d'agent immobilier](#)

- Attestation de compétence ou titre de formation attestant la préparation à l'exercice de l'activité
- Justificatif de l'exercice de l'activité pendant au moins 1 an au cours des 10 dernières années excepté si la formation prépare spécifiquement à l'exercice de l'activité
- Traduction assermentée des documents (consulter la CCI)

✓ **Aptitude professionnelle acquise dans un pays tiers reconnue par un Etat membre de l'Union Européenne (UE) ou dans l'Espace Economique Européen (EEE) HORS FRANCE**

- Titre de formation attestant la préparation à l'exercice de l'activité, délivré par un Etat tiers
- Attestation de l'autorité compétente de l'Etat membre de l'UE ou de l'EEE certifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans cet Etat
- Traduction assermentée des documents (consulter la CCI)

✓ **Le cas échéant, pour un ressortissant UE, E.E.E ou d'un Etat tiers**

- Copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme ou certificat justifiant le suivi d'un enseignement à la langue française ou des attestations établissant l'acquisition de la langue française par l'usage.

➤ DANS TOUS LES CAS

- Copie du récépissé de déclaration préalable d'activité à modifier

**REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION OU LA DELIVRANCE DU RECEPISSE DE DECLARATION
PREALABLE D'ACTIVITE : 96€
Arrêté du 10 février 2020**

Lors de la délivrance du nouveau récépissé de déclaration préalable, l'ancien récépissé de déclaration préalable doit être impérativement restitué à la CCI.

¹ La mise à jour d'une information sur la carte du titulaire n'entraîne pas l'obligation de mettre à jour les récépissés de déclaration préalable d'activité (article 8 du décret du 20 juillet 1972).

² Diplôme délivré par ou au nom de l'Etat ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles

³ Pour un temps partiel, équivalent du temps plein exigé